



DIPLOME UNIVERSITAIRE

METIERS DE L'ADMINISTRATION GENERALE TERRITORIALE

*Sous la direction de Monsieur **Antoine BOURREL**,
Maître de conférences à la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion*

Quatre partenaires pour un projet professionnel
en faveur de l'emploi public territorial...

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
Université de Pau et des Pays de l'Adour

OBJECTIFS ET DEBOUCHES

Les collectivités locales représentent un secteur d'activité en plein développement. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ce sont près de 900 collectivités qui emploient près de 17 000 agents et dans les Landes, plus de 530 collectivités qui emploient près de 14 000 agents.

Le Diplôme Universitaire des « métiers de l'Administration Générale territoriale » créé en 2008 vise à **répondre aux besoins de recrutement à venir sur des postes de secrétaires de mairie et de gestionnaires administratifs des collectivités de moins de 5000 habitants des Pyrénées-Atlantiques et des Landes et à professionnaliser l'emploi public territorial**. En effet, les effectifs se sont renforcés ces dernières années sur ces emplois et de nombreux départs en retraite sont prévus dans les prochaines années. Ce diplôme doit donc permettre de former les **futurs professionnels sur des emplois de rédacteur territorial** (catégorie B de la filière administrative).

L'accompagnement dans la recherche d'emploi sera assuré par les partenaires locaux associés à ce projet :

➔ Les **Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et des Landes**, établissements publics départementaux accompagnent les collectivités locales de leur département respectif en matière de gestion de personnel. Ils disposent d'un service de remplacement-renfort qui met à la disposition des collectivités de leur département des agents formés notamment sur les métiers de l'administration générale. Les diplômés de cette formation pourraient intégrer ce service pour une première expérience.

➔ Le **Centre National de la Fonction publique Territoriale**, établissement public national constitué de délégations régionales et d'antennes départementales organise la formation professionnelle et la préparation aux concours et examens professionnels pour les agents territoriaux.

UN DISPOSITIF COMPLET

➔ Une **promotion de 25 personnes** : étudiants, demandeurs d'emplois, secrétaires de mairie, gestionnaires administratifs en poste dans des collectivités de – de 5000 habitants et salariés du secteur privé en reconversion professionnelle.

➔ Des **enseignements dispensés par des universitaires, des professionnels territoriaux et des intervenants spécialisés**.

➔ Une **formation en « deux temps »** qui vise à :

1 / Apprendre le **métier de secrétaire de mairie ou de gestionnaire administratif dans une collectivité locale de – de 5000 habitants** (80 % de la formation) : **octobre 2011 à juin 2012**

- des jours de formation « théoriques » et pratiques,
- des jours de formations consacrés à l'exercice professionnel

2 / Préparer le **le concours de rédacteur territorial** (20 % de la formation) : **octobre 2012 à décembre 2013**

Les cours auront lieu le **jeudi et le vendredi la 1^{ère} année** pour la formation au métier et le **samedi la 2^{ème} année** pour la préparation au concours.

A noter : lors de la 2^{ème} année, les cours n'ayant lieu que le samedi pour la préparation au concours, les Centres de Gestion partenaires pourront accompagner les étudiants dans leur recherche d'emploi. Deux possibilités :

- soit intégrer le service remplacement renfort d'un des Centres de Gestion partenaires selon les besoins des services (si obtention du diplôme) ;
- soit, conformément à la réglementation, être recruté par contrat dans des communes de moins de 1 000 habitants sur des postes de secrétariat de mairie.

PUBLICS VISES

➔ **Etudiants (niveau Bac + 2 minimum : licence 2, licence 3 et Master 1)** désireux d'intégrer le champ professionnel des collectivités locales à ce niveau de recrutement sur des postes administratifs de généraliste (dans des collectivités locales « de petite taille »),

➔ **Demandeurs d'emplois et salariés du secteur privé** saisissant l'opportunité d'une requalification permettant une nouvelle orientation professionnelle,

➔ **Agents territoriaux en poste** désirant développer leurs compétences et se professionnaliser.

ENSEIGNEMENTS (500 heures)

A/ L'apprentissage du métier de secrétaire de mairie

UE 1 – Le cadre général de l'action administrative territoriale

- UE 1 a) Introduction au droit des collectivités territoriales
- UE 1 b) Le cadre institutionnel et partenarial de l'action des collectivités territoriales
- UE 1 c) Les grands principes de l'action des collectivités territoriales

UE 2 – Les moyens de l'action administrative territoriale

- UE 2 a) Les moyens humains
- UE 2 b) Les moyens financiers
- UE 2 c) Les moyens matériels

UE 3 – Les principaux domaines de l'action administrative territoriale

- UE 3 a) Les services déconcentrés de la commune
- UE 3 b) L'urbanisme et les affaires foncières
- UE 3 c) L'action sociale (au sens large, intégrant le logement social,...)
- UE 3 d) Le développement économique local (notions)

UE 4 – L'exercice professionnel (+15 jours minimum de stage en collectivités locales)

- UE 4 a) Le fonctionnement interne de la collectivité
- UE 4 b) Le positionnement professionnel
- UE 4 c) La méthodologie professionnelle

B/ La préparation au concours de rédacteur territorial

UE 5 – La préparation au concours externe de rédacteur territorial

- UE 5 a) Les épreuves écrites d'admissibilité
- UE 5 b) Les épreuves orales d'admission

Les cours se déroulent à l'UFR de Droit, d'Economie et de Gestion à PAU dans les locaux de l'Université. Certains enseignements (notamment de l'UE 1,2 et 3) pourront être dispensés à MORCENX (40) en visioconférence pour les étudiants résidant dans le département des Landes.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DROITS D'INSCRIPTION

La procédure d'admission des candidats au diplôme universitaire comporte **trois étapes** :

- ➔ Réception des candidatures (juin 2011)
- ➔ Examen préalable des lettres de candidature et des CV (début juillet 2011)
- ➔ Entretiens de sélection visant à apprécier la motivation des candidats (mi-juillet 2011)

Les droits d'inscription :

- ➔ **Pour les étudiants** : de l'ordre de 200 € (sécurité sociale incluse) de droits d'inscription à la charge de l'étudiant (prise en charge de 400 € par étudiant par les partenaires)
- ➔ **Pour les agents territoriaux relevant des collectivités locales** : prise en charge totale des droits d'inscription par les partenaires et prise en charge par le CNFPT des frais liés à la formation (déplacement, restauration, hébergement).
- ➔ **Pour les autres salariés** dans le cadre de la formation continue ou d'une reprise d'études (+ demandeurs d'emplois) : tarif rentrée 2011/2012 (prise en charge de 200 € par agent par les partenaires)
- ➔ Pour ces derniers, l'inscription définitive (**si dossier retenu pour la formation**) se fera auprès du Service de la Formation Continue de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'UPPA (Service Formation Continue - IFR – rue Jules Ferry BP 27540 64075 PAU CEDEX ☎ : 05.59.40.78.88 📠 : 05.59.40.78.87).

DEPOT DES CANDIDATURES ET CALENDRIER

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 24 juin 2011
(Pour les agents en poste dans les collectivités locales, avant le 16 septembre 2011)

à Faculté de Droit, d' Economie et de Gestion – Université de Pau et des Pays de l'Adour

Secrétariat de Pau Droit Public
Avenue du doyen Poplawski
BP 1633 – 64016 PAU Cédex

☎ : 05.59.40.80.48 @ : isabelle.montin@univ-pau.fr

L'inscription définitive se fera à la Faculté de Droit de l'UPPA pour les candidats sélectionnés en **septembre 2011**. La formation complète se déroulera **d'octobre 2011 à décembre 2013**.

RENSEIGNEMENTS

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion – Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Antoine BOURREL : 05.59.40.80.48 – @ : antoine.bourrel@univ-pau.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Mlle Marine DUPERE : 05.59.82.18.96 – @ : marine.dupere@cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Mme Mary SAINT MARTIN : 05 58 85 80 76 – @ : remplacement@cdg40.fr

Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Antenne des Pyrénées-Atlantiques

M. Jérôme KOHL : 05.59.14.33.88 – @ : jerome.kohl@cnfpt.fr